



PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CIBARD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AMOREAU Pascal, Maire.

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri et PIMBERT Éric.

Excusé(s) : M. BLONDET Nicolas (pouvoir à Patrick DUGRAND)

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

Ouverture de la séance : 18H30

Rajout à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- La délibération portant sur une Décision Modificative n°1
- La délibération portant sur la vente de l'épaveuse de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le rajout à l'ordre du jour des points énumérés ci-dessus.

Confirmation de l'approbation du précédent Procès-Verbal (envoyé par mail) :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le précédent procès-verbal.

Présentation des documents signés par Monsieur le Maire :

Date	Destinataire(s) du courrier	Objet du courrier
17/06/2025	BEAUMAIN Vanessa	Arrêté de non opposition à une déclaration préalable DP 033 386 25 00002
18/07/2025	MORO Thierry	Installation d'un assainissement non collectif : autorisation de rejeter les eaux usées traitées dans le fossé de la route communale.
21/07/2025	LAURIERE	Arrêté de circulation n°A15-2025 (réfection route)
21/07/2025	CMR EXEDRA	Arrêté de circulation n°A16-2025 (réfection route)
24/07/2025	LAURIERE	Arrêté de circulation n°A17-2025 (mise en place bordure en rive de chaussée)

Extrait délibération n°26-2025 – Devenir des Syndicats Intercommunaux d'Electrification :

Le Maire fait lecture du courrier adressé par le préfet aux présidents des SIE de la suppression des syndicats Intercommunaux d'Electrification de Camarsac-Montussan, de Cavignac, de l'Entre-deux-Mers, du Fronsadais, de Saint Philippe d'Aiguilhe et du Sauternais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- S'oppose à la suppression du SIE qui constitue un relais essentiel pour l'exercice de la compétence électricité,
- Mandate le Maire pour en faire part au SIE, à la préfecture et à la sous-préfecture.
- Autorise le Maire, au nom de la commune, à s'associer aux contestations et si besoin, aux contentieux, qui naîtraient de la volonté de la préfecture de poursuivre le projet.

Extrait délibération n°27-2025– Révision du loyer de M. et Mme PETIT :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il ne serait pas souhaitable d'augmenter le loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide l'augmentation du loyer de M. et Mme PETIT Wilfried comme suit :

Considérant l'indice de référence du loyer au 2^{ème} trimestre 2025 situé à 146,68,

500 € X 146,68 (Indice de référence du loyer au 2^{ème} trimestre 2025)

145,17 (indice de référence du loyer au 2^{ème} trimestre 2024)

= 505,20 € par mois dès le mois de septembre 2025

Le montant des charges concernant les ordures ménagères pour l'année 2024 est de 183 €.
Ce qui fait un montant de 15,25 € par mois.

Ce qui nous donne un loyer de **520,45 €** charges comprises par mois (505,20 € + 15,25 € de charges).

Extrait délibération n°28-2025 – Révision du loyer du Syndicat Viticole de Francs :

Vu la remise à jour du bail signé le 01 janvier 2025, contracté avec le Syndicat Viticole de Francs.
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal s'il ne serait pas souhaitable d'augmenter le loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas augmenter le loyer pour cette année 2025.

Ce qui nous donne un loyer de **328,62 €** par trimestre.

Extrait délibération n°29-2025 – Vente épareuse :

Actuellement la commune n'ayant plus besoin de ce matériel le Château LE PUY sis 53 route de Pimpine 33570 SAINT-CIBARD propose le rachat de cette épareuse au prix, de 3 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés et 1 personne impliquée dans cette proposition d'achat est sortie de la salle pour le débat et le vote (M. Pascal AMOREAU),

- Approuve la vente de l'épareuse au château LE PUY pour un montant de 3 500 € TTC
- Charge M. Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Décision Modificative n°1 :

Virement de compte à compte en raison d'une modification des travaux de voirie.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries		22 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		22 000,00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement	22 000,00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	22 000,00 €	
D 2151 : Réseaux de voirie	22 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	22 000,00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	22 000,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	22 000,00 €	

Projet du règlement du cimetière communal :

Monsieur le Maire présente le projet du règlement du cimetière au Conseil Municipal.

Après avoir écouté et lu le règlement du Cimetière, le Conseil Municipal adopte ce règlement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire et M. BESSOU Lucien informent le Conseil Municipal d'une nouvelle réunion concernant le PLUI qui aura lieu le 31 juillet 2025 au siège de la CDC.
- Monsieur DUGRAND Patrick informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de voirie en cours ainsi que des modifications imprévues concernant ces travaux.
- Monsieur DUGRAND Patrick sollicite du Conseil Municipal un arrêté de circulation pour la fermeture temporaire de la route de Michel du Bos en date du 15 août 2025, afin de pouvoir organiser sa journée porte ouverte.
- Monsieur DUGRAND Patrick, président de l'association "Fêtes et Loisirs", informe le Conseil Municipal de sa décision de quitter l'association et demande au Conseil Municipal la possibilité qu'un conseiller soit présent à l'assemblée générale de l'association prévue le 05 août 2025 à 18h30. Pour Monsieur DUGRAND, cela semble normal étant donné que la commune accorde une subvention.
- Mme FOREST Nathalie interroge Monsieur le Maire sur l'état d'avancement du dossier SMICVAL concernant la collecte des déchets en apport collectif.

Monsieur le Maire répond en précisant que cela est toujours en médiation.

Clôture de la séance : 19H30

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



